

que nous ne soyons pas toujours d'accord au point de vue politique,—de la mauvaise situation dans laquelle il s'est placé.

M. HLYNKA: Je sais que l'honorable ministre de l'Agriculture est un de mes bons amis, mais j'ai également de bons cultivateurs au nombre de mes amis, et je me porte à leur défense car je sais qu'ils sont en train de se faire rouler.

Mais laissant le sujet de côté pour l'instant, je passe à la nouvelle parue dans les journaux nous annonçant le rationnement du pain en Grande-Bretagne. Elle avait pour titre:

Le rationnement du pain en Grande-Bretagne à partir du 21 juillet.

Si le gouvernement britannique était assuré d'une entente, s'il était convaincu que ses administrés obtiendront du Canada tout le blé dont ils auront besoin,—évidemment il nous serait peut-être impossible de suffire à la tâche,—je doute qu'il aurait recours à pareille mesure. Mais, en passant, voici ce que je trouve dans un article de rédaction paru dans le *Citizen* d'Ottawa, numéro d'aujourd'hui:

Les ménagères s'adressent au roi

Lorsque, la semaine dernière, 300,000 ménagères ont présenté une requête au roi le priant d'abolir le rationnement du pain, elles ne faisaient qu'exercer un droit reconnu depuis les jours de la Grande Charte et consacré constitutionnellement par la Déclaration des droits de 1689.

Voilà qui montre que même les ménagères anglaises ont dû prier le roi, au moyen d'une requête, de ne pas rationner le pain.

Permettez-moi de citer une couple de passages d'une autre dépêche de presse:

Londres, le 27 juin.—(P.C.)—Le Gouvernement annonce aujourd'hui le rationnement du pain en Grande-Bretagne à partir du 21 juillet.

M. John Strachey, ministre des Vivres, a aussi averti la Chambre des communes que la farine serait rationnée à partir de la même date.

Et un peu plus loin:

La ration du pain sera de neuf onces par jour pour les adultes en général, de quinze onces pour les travailleurs manuels du sexe masculin, de onze onces pour les femmes enceintes et celles qui accomplissent un travail manuel, douze onces pour les adolescents de 11 à 18 ans, huit onces pour les enfants de 5 à 11 ans, quatre onces pour les enfants de 1 à 5 ans et deux onces pour les enfants de moins d'un an.

La ration de base est inférieure d'une once à celle que, règle générale, on avait prévue.

M. Strachey dit que le cabinet a décidé le rationnement, celui du pain pour la première fois dans l'histoire de la Grande-Bretagne...

Voici sa dernière déclaration en réponse à M. Churchill:

M. Strachey: J'assure la Chambre et, je l'espère, le monde entier, que le rationnement du pain que nous avons jugé nécessaire fournit la

[L'hon. M. Gardiner.]

meilleure preuve que nous ne cachons dans le pays aucun approvisionnement de pain, de farine ou de blé.

Voilà le tableau le plus précis que je puisse brosser à la Chambre de la situation. Il est dans l'intérêt du Canada, monsieur l'Orateur, de conclure un accord avec le Royaume-Uni au sujet du blé, indépendamment du prix qu'il peut payer. Evidemment il ne l'obtiendra pas sans bourse délier. Advenant l'achat de notre blé par le Royaume-Uni, le gouvernement canadien devrait le subventionner ou combler l'écart entre le prix payé par le gouvernement britannique et celui que les cultivateurs canadiens devraient toucher. Sans cela, le cultivateur canadien continuera de recevoir du même client un prix inférieur à celui que touche le cultivateur des Etats-Unis. Nous savons tous que le cultivateur canadien mérite de toucher jusqu'au dernier cent le produit de la vente de son blé.

Je note que la Commission canadienne du blé a fortement conseillé aux cultivateurs de livrer leur blé aussi tôt que possible. En outre, le ministre du Commerce (M. MacKinnon) a loué dans cette enceinte l'attitude des cultivateurs. Nous avons en effet pu voir dans les journaux la manchette: "MacKinnon complimente les cultivateurs des Prairies". Or, les cultivateurs des Prairies se passeraient fort bien de louanges; ils ont besoin de quelque argent et j'estime que nous devrions adopter une méthode leur assurant une situation économique telle qu'ils n'aient plus à redouter de se faire chasser de leurs foyers par les sociétés de prêts hypothécaires et par d'autres créanciers.

Je désire parler aussi de la hausse des prix des machines agricoles. Cette mesure a suivi le refus du Gouvernement d'accorder aux cultivateurs une exonération d'impôt. J'aborde également la question des frais de transport très élevés que les cultivateurs de l'Ouest acquittent depuis si longtemps. J'estime que le moment est venu pour le Gouvernement de se montrer ferme et de démontrer qu'il s'intéresse vraiment à la prospérité de notre agriculture. Que dire aussi du prix de l'essence?

Tous ces désavantages dont souffrent les cultivateurs les forceront tôt ou tard à s'endetter de nouveau.

Je prie donc le ministre des Finances et son collège de l'Agriculture de songer à la situation où se trouvent les cultivateurs et de faire en sorte d'apporter des modifications propres à assurer la stabilité de l'agriculture au Canada.

M. W. R. AYLESWORTH (Frontenac-Addington): J'estime, monsieur l'Orateur, qu'en prenant part au débat je me dois de parler au nom des gens méconnus, les culti-